

**Réunion du Conseil Municipal**  
**COMPTE-RENDU**  
*Séance du*  
*Vendredi 13 décembre 2019 – 20h30*

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019  
20h30

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25/10/2019
- 1 - Budget : Décisions modificatives
- 2 - Eclairage public : Modification des statuts SDE 15, Fonds de concours EP RENF  
LE COUSTALOU
- 3 - Indemnités du trésorier
- 4 - Abandon de concession Funéraire M. COSTES
- 5 - Hameau du Rozier : Bilan Cantal Habitat
- 6 - Voirie 2019
- 7 - Colis de Noël
- 8 - Questions diverses

L'an deux mille dix neuf, le 13 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 décembre 2019.

**Présents** : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie et LATAPIE Martine, Messieurs LATAPIE Michel, BOSCH Didier, BOUTARIC Bernard, LATREMOLIERE Eric et LEVEAU Daniel.

**Absentes excusées** : Mesdames CARRIE Sylvie, NOEL Delphine et CERLES Sylvie donne pouvoir à M. LATREMOLIERE Eric.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire introduit la séance par un résumé de la dernière réunion du conseil communautaire en abordant la question des ordures ménagères et plus précisément la politique de tarif incitatif qui va être progressivement mis en place sur les deux années à venir.

## 1 – BUDGET

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder au réajustement de plusieurs opérations.

### -Crédits supplémentaires suite à une erreur d'imputation du règlement des frais d'études du village Hôtel en 2014 :

COMPTE DEPENSE :

Dépense – Investissement – 041 – 2031 – Frais d'études : + 12 990.67 €

COMPTE RECETTE :

Recette – Investissement – 041 – 2315 – Installations, matériel et outillage technique  
+ 12 990.67 €

### -Imputation définitive des frais d'étude suivis de travaux :

COMPTE DEPENSES

Dépenses – Investissement – Chapitre 041 – Article 21318 – OP 20 : 960.00 €

COMPTE RECETTES

Recette – Investissement – Chapitre 041 – Article 2031 – OP 20 : 960.00 €

### - Virements de crédits suite à l'augmentation du dégrèvement TFNB en faveur des jeunes agriculteurs :

- CREDITS A OUVRIR – CHAPITRE 14 : - Compte 7391171 : + 100 €

- CREDITS A REDUIRE – CHAPITRE 11 : - Compte 6232 : - 100 €

## 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire soumet au conseil le devis d'éclairage public au Coustalou dont le montant total HT de l'opération s'élève à 4 004.84€. Il soumet au vote l'acceptation du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

Monsieur le Maire explique au conseil que, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 Octobre 2019 afin de s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), promulguées en Août 2015.

En application de l'article L5211-18 du CGCT, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

## **APPROUVE :**

- La transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé
- L'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent
- La modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de MONTMURAT quittant le secteur intercommunal d'énergie de MAURS pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Énergie de MAURS VEINAZES »

## **3 – INDEMNITES DU TRESORIER**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'état liquidatif et indemnités de fonction du receveur municipal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à Mr SAIGNIE Didier l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 % ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires correspondante pour un l'année 2019, soit 260.59 €.

## **4 – ABANDON DE CONCESSION FUNERAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Pierre COSTES, domicilié à BOURNAZEL, 46100 FIGEAC, par courrier du 13.11.2019 a déclaré abandonner la concession funéraire N° 35 dont il est bénéficiaire exclusif dans le cimetière communal.

Considérant la déclaration d'abandon de M. Pierre COSTES de la concession N°35, libre de toute inhumation au profit de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur sa ré-attribution au profit de M. Daniel LEVEAU qui compte tenu de sa demande déposée par écrit le 12/12/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte la proposition et autorise le Maire à ré-attribuer la concession à M. Daniel LEVEAU pour y fonder la sépulture familiale au tarif mentionné par délibération du 6 décembre 2006, soit 15€ le m2.

## **5 – HAMEAU DU ROZIER**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Cantal Habitat a récemment fait part de sa proposition de construction d'une maison au hameau de Rozier dont il a transmis les plans au comité de pilotage. Considérant que l'entreprise LAPIERRE s'est engagée à ne commencer les travaux qu'à partir du mois d'avril et compte tenu des prochaines élections municipales qui auront lieu au mois de mars, Monsieur le Maire propose au conseil de confier la signature du marché à la prochaine équipe municipale. Après un tour de table, le conseil valide cette proposition bien que certains trouveraient regrettable qu'il soit abandonné. Monsieur le Maire propose néanmoins de lancer la commercialisation des lots au cours du premier trimestre 2020 et ce afin d'encourager le prochain conseil à poursuivre le projet jugé cohérent en terme de développement du territoire.

## **6 – VOIRIE 2019**

Monsieur le Maire soumet au conseil un avenant d'augmentation au marché de voirie programme 2019 suite à la réalisation d'une entrée plus adaptée à hauteur de la menuiserie et une banquette-accotement sur la voie de Salièges ainsi que la pose d'une longueur de drainage supplémentaire sur la voie du Vignoble pour un montant de 1360.00 € HT.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise SARL Roland DAUDE, pour un montant de 1360.00 € HT.

## **7 – COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la commande de colis de Noël a été passée auprès de la Halte Paysanne de Maurs pour 16 personnes et 2 couples pour un montant d'environ 30€ par personne.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique avoir eu une réponse au courrier envoyé à Mme MASCOU afin de trouver une solution pour régulariser la voirie communale. La rencontre aura lieu lundi 16 décembre 2019 à 10h. Monsieur le Maire propose que la commune s'engage à régler les frais de notaire et de géomètre en échange de la cession des portions de parcelles n°340 et 356 à l'euro non recouvré. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Au terme des discussions, la séance est levée à 23h00

Le maire.